

Les géants du Web vont-ils enfin payer leurs impôts ?

Google, Amazon et consorts soustraient des milliards d'euros à l'État français. Économistes et pouvoirs publics réfléchissent aux moyens de les faire passer à la caisse.

Janvier 2020. Le président de la République pose à côté des patrons de Google, Facebook, Amazon et Apple pour la photo officielle. L'événement est historique : les quatre géants américains viennent de remettre un chèque de 20 milliards d'euros au titre des impôts et taxes "injustement esquivés" sur les cinq dernières années. De quoi lancer, enfin, la construction d'une ligne de TGV reliant directement Bordeaux à Lyon, de créer 2 700 lits d'hôpitaux, et 1 000 écoles supplémentaires.

Après

des années de restrictions budgétaires, le sentiment d'euphorie est palpable.

Certes, on est là dans de la politique-fiction. Pour autant, ce scénario n'a rien de délirant. Les 20 milliards d'euros correspondent en effet à ce que devraient payer – sur un quinquennat – ces grands groupes de l'Internet s'ils payaient consciencieusement leurs impôts. Car aujourd'hui, les maîtres du Web sont surtout les rois de la débrouille quand il s'agit de réduire leur feuille d'impôts à peau de chagrin. En

2011, Google, qui jouit de 90 % de part de marché en France, n'a

payé que 7 millions d'euros d'impôts, alors qu'il a réalisé un chiffre d'affaires de 1,4 milliard d'euros dans l'Hexagone. Soit un très enviable taux d'imposition de... 0,5 % ! Mais cela ne devrait pas durer. Face à l'explosion de la dette publique et à la grogne des contribuables étranglés par les impôts, les pouvoirs publics fourbissent leurs armes pour faire passer les géants du Web à la caisse. Tour d'horizon.

Mettre fin au dumping sur la TVA

Jusqu'à présent, quand vous achetez un album sur iTunes, une appli sur Google Play ou

"C'EST INDISPENSABLE"

"Le gouvernement n'ose pas combattre l'évasion fiscale par peur de nuire à la compétitivité des entreprises. La France doit montrer l'exemple, les autres suivront. Un impôt au niveau européen, voire mondial, voilà la solution pour que les géants paient leurs impôts."

LUCIE WATRINET CHARGÉE DE PLAIDIÉR À L'ASSOCIATION CCFD-TERRÉ SOLIDAIRE



"C'EST UNE ERREUR"

"Une nouvelle taxe n'est pas souhaitable, car elle s'appliquerait forcément à tout le secteur numérique et pèsera donc aussi sur les entreprises et les régies publicitaires françaises. De plus, ces groupes peuvent contourner la difficulté en délocalisant leurs activités..."

YANN BONNET RAPPORTEUR GÉNÉRAL AU CONSEIL NATIONAL DU NUMÉRIQUE



LA FRANCE



18 HÔPITAUX

Soit 2 700 lits supplémentaires, permettant de désengorger les urgences en hospitalisant rapidement les patients qui le nécessitent.

SIPA - PHOTONONSTOP - AFP

un abonnement à Netflix, le taux de TVA qui s'appliquait était celui de l'État où était localisée l'entreprise, et non le taux français de 20 %. Malins, les géants du Web facturaient donc ces services depuis des pays à faible TVA comme le Luxembourg... même quand le gros des équipes se trouvait en réalité en France. Résultat, un manque à gagner annuel pour l'État de 600 millions d'euros, d'après un rapport du sénateur UMP Philippe Marini. Une jolie cagnotte qui va venir gonfler les caisses de l'État, puisque depuis le 1^{er} janvier les services rendus par voie électronique sont soumis à la TVA du consommateur. Et si cette taxe était appliquée aux biens

POURRAIT PERCEVOIR 20 MILLIARDS D'EUROS* ET FINANCER...



750 KM DE VOIES FERRÉES

De quoi lancer la construction d'une ligne de TGV reliant directement Bordeaux à Lyon, une liaison réclamée par les usagers depuis une dizaine d'années.



1000 ÉCOLES CONSTRUITES

En créant des établissements dans les quartiers dits difficiles, on pourrait réduire le nombre d'enfants par classe et, donc, mieux les suivre.



*Sur un quinquennat.

physiques (livres, DVD, jeux vidéos...), elle devrait rapporter 400 millions d'euros supplémentaires. Un impôt qui ne toucherait en fait qu'Amazon, qui expédie certains produits depuis l'étranger et dont le siège est basé au Luxembourg. Et qui pourrait vite tomber. En avril dernier, un rapport d'experts diligenté par Bruxelles a recommandé d'appliquer "le principe de destination pour tous les biens et services".

Interdire le racket des administrations

Comme beaucoup de multinationales, les géants du Web préfèrent installer leurs filiales dans des pays comme l'Irlande où le taux d'imposition est très

faible (12,5 % contre 33 % en France). Mais comme si cela ne suffisait pas, ces mastodontes – Apple en particulier – font jouer la concurrence entre Etats et négocient des "ristournes". Selon une étude du département du Commerce américain, les sociétés américaines payent seulement 5 % d'impôts sur les bénéfices en Irlande, tandis que le taux officiel est de 12,5 %. La Commission européenne ne peut théoriquement rien faire car les Etats sont "souverains" dans le domaine des impôts. Mais elle a trouvé la parade. Ces "cadeaux fiscaux" s'apparentent à des aides publiques et constituent donc une entrave au principe européen de libre

concurrence. Sur cette base, Bruxelles a lancé des enquêtes contre l'Irlande, les Pays-Bas et le Luxembourg.

Quand l'Europe mettra un terme à ces dérives, le problème ne sera pas totalement réglé. En effet, le terrain de jeu de ces rapaces d'un nouveau genre ne se limite pas au Vieux Continent. D'astucieux montages financiers leur permettent de déplacer leurs bénéfices dans des paradis fiscaux exotiques comme les Bermudes. Ils y installent une filiale qui n'est généralement qu'une adresse postale avec très peu d'employés. Mais les autres branches du groupe lui paient des redevances artificiellement gonflées – pour

l'utilisation d'une marque, d'un brevet ou d'une technologie –, ce qui permet de minorer les bénéfices (et, donc, des impôts) des filiales implantées en Europe. Selon une étude de Greenwich, en 2011 le "club des cinq" – Google, Facebook, Apple, Amazon et Facebook – aurait dû payer 22 fois plus d'impôts (soit 800 millions d'euros) si ses activités de production avaient été déclarées en France !

Face à ce fléau, les dirigeants du G20 ont approuvé en 2013 un plan d'action qui vise à neutraliser les "montages" en vérifiant que les prix facturés entre filiales correspondent à de vrais services. Le Royaume-Uni, lui, a d'ores et déjà ●●●

La fiscalité à l'ancienne est dépassée par l'essor du digital

décidé d'instaurer une taxe de 25 % sur les profits générés par les grands groupes "artificiellement transférés à l'étranger". Le Trésor britannique estime que cette taxe pourrait rapporter plus de 400 millions d'euros par an. De quoi donner des idées à ses voisins...

Les faire payer quand ils pillent les journaux

Depuis des années, les journaux et les sites d'actualités reprochent à Google de repomper tout ou partie de leur contenu, sans leur verser le moindre centime. C'est la France qui, la première, a évoqué l'idée d'une taxe spécifique. Dès 2010, le rapport Zelnik imaginait d'imposer les liens sponsorisés et les bannières Web afin de soutenir l'industrie culturelle française. Une taxe qui aurait rapporté environ 40 millions d'euros chaque année. Mais l'Etat a perdu son bras de fer avec Google (voir encadré). L'Allemagne a également tenté, en vain, d'imposer au numéro 1 mondial des moteurs de recherche une commission en faveur des éditeurs de presse, en contrepartie de la réutilisation de leurs articles. Pour faire plier Google, l'éditeur Axel Springer (Bild, Die Welt...) lui a ainsi interdit durant deux semaines de reprendre le moindre de ses contenus. Bilan ? Une chute de trafic de 40 % et un rétropédalage éclair pour le groupe de presse.

Quant à l'Espagne, à peine avait-elle annoncé une "taxe Google" sur les contenus de Google Actualités que l'amé-

ricain ripostait en fermant le site ! La lumière pourrait finalement venir de Bruxelles. "Si Google utilise et gère la propriété intellectuelle dans l'Union européenne, nous pouvons protéger cette propriété et exiger le versement d'une commission", a ainsi affirmé le nouveau commissaire européen au numérique, l'Allemand Günter Öttinger, évoquant une possible mise en place dès 2015.

Inventer un impôt au niveau européen

La plupart des règles qui régissent actuellement les systèmes fiscaux des pays développés remontent au début du XX^e siècle. Une époque où l'on pouvait facilement localiser l'activité des entreprises. Mais depuis, tout a changé : les grands groupes sont présents dans de nombreux pays, les ventes numériques ont explosé et il est devenu extrêmement complexe de contrôler les flux à l'intérieur des filiales.

Alors, comment remettre à plat la fiscalité ? Une première piste consiste à mettre en place une taxation unitaire au niveau européen. Concrètement, Apple, Facebook, Amazon et les autres déclareraient leur bénéfice consolidé sur l'ensemble de la zone plutôt que par pays. Ensuite, ces profits seraient "ventilés" entre les Etats en fonction du chiffre d'affaires, du nombre de salariés et des investissements réalisés dans chaque Etat. Enfin, chaque portion serait imposée au taux du pays concerné. Impossible à mettre en œuvre, diront les sceptiques ? C'est pourtant ainsi que les Etats-Unis procèdent pour répartir l'imposition des entreprises entre leurs 50 Etats.

La France a imaginé un changement encore plus radical. Le conseiller d'Etat Pierre



Taxer Google pour rémunérer ses "emprunts" aux sites d'actu ? Eric Schmidt, son PDG, s'y était opposé en 2010.

Quand on oblige Google à payer... il n'hésite pas à fermer ses sites

Le mois dernier, Google a fermé son service Google Actualités de l'autre côté des Pyrénées. En cause, une loi espagnole qui oblige le géant américain à rémunérer les sites d'actu dont il reprend les textes et les images. "Google Actualités ne gagne pas d'argent, ce n'est donc simplement pas soutenable", s'est justifié le groupe californien, qui agitait cette menace depuis plusieurs mois déjà.

Ce n'est pas la première fois que Google promet de sévir si on l'oblige à passer à la caisse. Déjà en 2012, alors que Matignon avait dévoilé un projet de taxation de Google Actualités, la firme de Mountain View avait adressé

une lettre au gouvernement pour le menacer de ne plus référencer les médias français. Et, au final, l'Elysée s'était couché. À la place de la taxe évoquée, le leader mondial du Web s'est engagé à verser 60 millions d'euros sur trois ans à différents titres de presse pour faciliter des projets digitaux. Une paille, comparé au milliard d'euros de recettes publicitaires qu'a perdu la presse française ces dix dernières années...

Alors faire banker Google, un projet mort-né ? "Pas si les pays européens se mettent d'accord sur une stratégie fiscale globale", assure Lucie Watrinet chez CCFD-Terre Solidaire. Espérons.

AFP

Collin et l'inspecteur des finances Nicolas Colin proposent une sorte de "TVA numérique" qui, au lieu de viser les bénéfices, taxerait la collecte et la détention de données personnelles. L'idée ? Quand vous postez sur Facebook que vous comptez partir en Australie l'année prochaine, ou encore que vous comparez les différents modèles de caméra GoPro sur Google ou Amazon en vue d'un cadeau, vous leur fournissez des in-

formations qu'ils vont vendre (très cher) aux annonceurs publicitaires. Conclusion de Collin et Collin : l'Etat peut prétendre taxer ces données que vous leur procurez gratuitement. "C'est une formidable illustration du génie national fiscal !", s'amuse le journaliste Stéphane Soumier sur son blog, rappelant au passage que la TVA est une invention française de 1954. En France, on n'a pas de pétrole... ■

THOMAS LESTAVEL